



**Donnez-vous
les moyens d'agir**



PPCR EN 2016

LA CATEGORIE B – Situation Mars 2016

En 2016 le PPCR cela concerne :

QUI ?

Tous les fonctionnaires de catégorie B des 3 Fonctions Publiques, Etat, Territoriale et Hospitalière.

QUOI ?

C'est une revalorisation des grilles indiciaires de la catégorie B.

COMMENT ?

Par la création de nouveaux échelons, la modification de la durée de certains d'entre eux et la transformation d'une partie du régime indemnitaire en points d'indice, qui seuls sont intégrés dans le calcul de la pension de retraite.

QUAND ?

Pour la catégorie B la refonte des grilles sera réalisée entre 2016 et 2018.

MAIS ENCORE ?

Certains n'hésitent pas à effrayer quant aux modalités d'avancement d'échelon. Ils profitent de la campagne de l'entretien d'évaluation pour tout mélanger.

A ce jour (mars 2016), les certitudes sont les suivantes :

- l'entretien d'évaluation 2016 sur la gestion 2015 se déroule comme précédemment,
- les décrets d'applications concernant la mise en application des grilles issues de PPCR n'étant pas encore établis, les modalités d'avancement d'échelon dans ces nouvelles grilles ne sont pas connues,
- les réductions/majorations au titre des années de gestion antérieures restent acquises et sont conservées en attente des précisions de la part de la Fonction Publique sur la manière de les utiliser,

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74

WWW.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com



Donnez-vous les moyens d'agir



- les études portant sur des modifications de la périodicité de l'entretien d'évaluation ainsi que les évolutions concernant les bonifications allouées n'ont pas à ce jour été traduites par la DGAFP (Direction générale de l'administration et de la fonction publique)
- plusieurs sujets sont listés comme celui des échelons charnières pour les régimes indemnitaires, les échelons d'ouvertures de plages de concours et sélections. Ils restent à préciser dans le cadre du dialogue social où la CFTC prend toute sa part.
- la déclinaison du régime indemnitaire en mode RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) n'est pas inscrite à l'agenda DGFIP à court terme

Voilà la situation de la déclinaison de ce protocole Fonction Publique, à la DGFIP, en mars 2016.

La CFTC fait partie des organisations (de très peu) minoritaires (49,8%) qui ont signé l'accord PPCR après avoir contribué pendant dix huit mois à le construire dans la négociation parce qu'il apporte des avancées pour tous les grades de toutes les fonctions publiques.

Si sur le plan indemnitaire en particulier, toutes les fonctions publiques ne sont pas loties au même niveau que la DGFIP, au moment du départ à la retraite les points d'indice compteront plus que feu les primes.

Les organisations syndicales (de très peu) majoritaires dénoncent ce protocole après avoir contribué à son élaboration. Elles laissent aux autres le soin d'assumer et n'hésitent pas à exiger ensuite de participer au suivi de la mise en place.

Il est plus facile pour ces organisations de se réfugier dans une pseudo lutte des classes en diffusant des rumeurs non fondées. Elles créent pour cela de toutes pièces des arguments éculés comme de laisser croire que dans notre administration, tous les agents sont de mérite également exceptionnel et qu'ils sont des victimes permanentes de l'arbitraire de chefs de services notateurs.

Pour la CFTC la vérité et la réalité sont ailleurs et moins simples.

Ces chantiers méritent tous d'être suivis avec vigilance et objectivité.

Dans le cadre du dialogue social, la CFTC prendra part aux négociations dans toutes les instances auxquelles elle participe.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74

WWW.cftc-dgfiP.fr

cftcdgfiP@gmail.com